

IDS 2: Cat.f. partie I B	11. Microformes Table des matières	Version 30.09.03
-----------------------------	---------------------------------------	---------------------

11. Microformes¹

11.0. Règles générales.....	2
11.0A. Champ d'application.....	2
11.0B. Sources d'information.....	3
11.0C. Ponctuation	4
11.0D. Profondeur de la description bibliographique	4
11.0E. Langue et écriture de la description bibliographique.....	4
11.0F. Graphies fautives.....	4
11.0G. Accents et signes diacritiques.....	4
11.0H. Documents présentant plusieurs sources d'information principales	4
11.1. Zone du titre et de la mention de responsabilité	5
11.1A. Règle préliminaire	5
11.1B. Titre propre	5
11.1C. Indication générale du type de document	5
11.1D. Titre parallèle.....	6
11.1E. Compléments du titre propre.....	6
11.1F. Mention de responsabilité	6
11.1G. Documents sans titre collectif.....	6
11.2. Zone de l'édition	7
11.3. Zone pour les mentions spécifiques au type de document (ou au genre de publication).....	7
11.4. Zone de l'adresse bibliographique.....	8
11.5. Zone de la description matérielle (collation)	9
11.5A. Règle préliminaire	9
11.5B. Indication spécifique du type de document et nombre d'unités matérielles.....	9
11.5D. Format.....	9
11.5E. Matériel d'accompagnement.....	10
11.6. Zone de la collection	11
11.7. Zone des notes.....	12
11.7A. Règle préliminaire	12
11.7B. Notes	12
11.8. Zone du numéro normalisé et des modalités d'acquisition	13
IDS 11.12. Entrées	13

¹ Traduit et adapté sur la base des AACR2 par Dieter Eichenberger, ZB Zurich, en collaboration avec le groupe de travail « non-livres » du réseau IDS (Catherine Egger, StUB Berne, jusqu'à juin 99 ; Dieter Eichenberger, ZB Zurich ; Rita Esser, Bibliothèque EPF Zurich à partir d'avril 99 ; Doris Heim, StUB Berne, à partir de juin 99 ; Martina Molz, Centrale du réseau Ethics Zurich, jusqu'à mars 99 ; Jürgen Thomann, WWZ-Bibliothek Bâle, Willy Troxler, Bibliothèque HSG, St. Gall)

IDS 2: Cat.f. partie I B	11. Microformes 11.0. Règles générales	Version 30.09.03
-----------------------------	-------------------------------------------	---------------------

11.0. Règles générales

11.0A. Champ d'application

11.0A1. Les règles suivantes s'appliquent à la description bibliographique de microformes de tout type: microfilms, microfiches, micro-opaques et cartes à fenêtre. Les microformes peuvent être des reproductions de documents constitués de textes ou d'images déjà existants ou des publications originales.

LCRI. Les directives suivantes s'appliquent aux microreproductions de documents originaux qui sont réalisées à des fins de conservation, en dérogation aux règles exposées dans le chapitre 11:

1. Le catalogage se fait sur la base du document original.
2. L'indication générale du type de document *Microforme* est saisi dans la zone 1.
3. Toutes les informations relatives à la reproduction sont données en note (zone 500) dans l'ordre suivant:
 - indication spécifique du type de document
 - lieu et nom de l'institution responsable de la reproduction
 - année de la reproduction
 - description matérielle de la microforme
 - mention de la collection de la reproduction, si applicable

Les données bibliographiques sont saisies suivant les règles 2.4-2.6. Les informations qui ne proviennent pas de la source d'information prescrite sont placées entre crochets.

4. Est considérée comme institution responsable de la reproduction, l'institution qui sélectionne et prépare le document à reproduire, en contrôle la production et la qualité, etc. Si l'institution est inconnue, on saisira [s.n.]. Le distributeur et le fabricant de la microforme seront également mentionnés si ces informations figurent dans la source d'information prescrite (11.0B2).

245 \$a Oslo 1947 \$h Microforme \$b Fragen zur Vorbereitung einer Welttagung christlicher Jugend

260 \$a Stuttgart \$b im Quellverlag der Evangelischen Gesellschaft \$c 1947

300 \$a 64 p.

500 \$a Microfilm. Washington, D.C. : Library of Congress Preservation Microfilming Program

IDS 2: Cat.f. partie I B	11. Microformes 11.0. Règles générales	Version 30.09.03
-----------------------------	-------------------------------------------	---------------------

11.0B. Sources d'information

11.0B1. La source d'information principale pour les microfilms et les microfiches est l'image titre, qui figure normalement au début du document et comporte le titre propre, l'adresse bibliographique et d'autres mentions. En l'absence d'image titre ou si les informations s'y trouvant sont insuffisantes, on prendra comme source d'information principale les données lisibles à l'œil nu situées sur l'en-tête de la fiche. Cependant, si le titre n'y figure que sous forme abrégée et qu'il figure dans sa forme développée sur le matériel d'accompagnement ou le conteneur, on utilisera ces derniers comme source d'information principale et on établira une note sur la source du titre propre (voir 11.7B3). Si les informations habituellement présentes dans l'image titre sont réparties sur plusieurs images ou cartes successives, ces dernières forment ensemble la source d'information principale. Si des informations manquent dans la source d'information principale, on les complétera par les informations d'autres sources, dans l'ordre de priorité suivant:

- le reste du document
- le conteneur
- le matériel d'accompagnement lisible à l'œil nu
- des sources extérieures au document (ouvrages de référence, etc.)

11.0B2. Sources d'information prescrites. Les sources d'information prescrites pour chaque zone de la description bibliographique de microformes sont énumérées dans le tableau ci-dessous. On place entre crochets [] les informations non tirées des sources d'information prescrites.

Zone	Sources d'information prescrites
Titre propre et mention de responsabilité	Source d'information principale
Edition	Image titre, reste du document, conteneur
Indications spécifiques au type de document	Image titre, reste du document, conteneur
Adresse bibliographique	Image titre, reste du document, conteneur
Description matérielle (collation)	Toute source
Collection	Image titre, reste du document, conteneur
Notes	Toute source
No normalisé et modalités d'acquisition	Toute source

Les données CIP ne sont pas considérées comme faisant partie intégrante du document; elles peuvent être utilisées à titre de renseignement à défaut d'autres indications.

IDS 2: Cat.f. partie I B	11. Microformes 11.0. Règles générales	Version 30.09.03
-----------------------------	-------------------------------------------	---------------------

11.0C. Ponctuation

Voir le chapitre [1.0C.](#) pour les règles de portée générale en matière de ponctuation.

11.0D. Profondeur de la description bibliographique

Voir [1.0D.](#)

11.0E. Langue et écriture de la description bibliographique

Voir [1.0E.](#)

11.0F. Graphies fautives

Voir [1.0F.](#)

11.0G. Accents et signes diacritiques

Voir [1.0G.](#)

11.0H. Documents présentant plusieurs sources d'information principales

Voir [1.0H.](#)

IDS 2: Cat.f. partie I B	11. Microformes 11.1. Titre et mention de responsabilité	Version 20.11.04
-----------------------------	-------------------------------------------------------------	---------------------

11.1. Zone du titre et de la mention de responsabilité

Sommaire :

- 11.1A. Règle préliminaire
- 11.1B. Titre propre
- 11.1C. Indication générale du type de document
- 11.1D. Titres parallèles
- 11.1E. Compléments du titre propre
- 11.1F. Mention de responsabilité
- 11.1G. Documents sans titre collectif

11.1A. Règle préliminaire

11.1A1. Ponctuation

Voir [2.1A1](#). En complément:

L'indication générale du type de document est mise entre crochets [].
Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$h.

Pour les autres règles relatives à la ponctuation, voir 2.1A.

11.1B. Titre propre

11.1B1. Le titre propre est transcrit exactement de l'image titre selon les règles de 2.1B. Si le titre propre ne provient pas de la source d'information principale ou s'il s'agit d'un conteneur ou de matériel d'accompagnement lisible à l'œil nu, la source d'information prise en compte est indiquée en note (voir [11.7B3](#)).

11.1C. Indication générale du type de document

11.1C1. L'indication générale du type de document *Microforme*, mise entre crochets, suit immédiatement le titre propre. (Les crochets sont générés automatiquement par le système en présence du code de sous-zone \$h.)

245 \$a <<Der>> Grüne Heinrich \$h Microforme

11.1C2. Si un document se compose de plusieurs types de supports différents dont aucun n'est prédominant, on recourt à l'indication générale du type de document *Ensemble multi-supports*.

IDS 2: Cat.f. partie I B	11. Microformes 11.1. Titre et mention de responsabilité	Version 30.09.03
-----------------------------	-------------------------------------------------------------	---------------------

11.1D. Titre parallèle

11.1D1. Les titres parallèles sont transcrits selon 2.1D.

245 \$a Deutschland \$h Microforme \$d Allemagne

11.1E. Compléments du titre propre

11.1E1. Les compléments du titre propre sont transcrits selon 2.1E.

245 \$a <<Der>> Grüne Heinrich \$h Microforme \$b Roman

11.1F. Mention de responsabilité

11.1F1. Les mentions de responsabilité sont transcrites selon 2.1F.

245 \$a <<The>> principles of psychology \$h Microforme \$c William James

11.1G. Documents sans titre collectif

11.1G1. Si une microforme ne présente pas de titre propre collectif, on procédera selon 2.1G.

245 \$a <<Die>> schwarze Spinne \$h Microforme \$c Jeremias Gotthelf
\$j <<Der>> Landvogt von Greifensee \$c Gottfried Keller

245 \$a <<Die>> missbrauchten Liebesbriefe \$h Microforme
\$i Kleider machen Leute \$b zwei Novellen \$c Gottfried Keller

245 \$a <<The>> Wilson papers \$h Microforme
\$j <<The>> Cole-Hatt papers

IDS 2: Cat.f. partie I B	11. Microformes 11.2. Edition 11.3. Mentions spécifiques au type de document	Version 16.11.07
-----------------------------	------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

11.2. Zone de l'édition

On suit les règles de [2.2](#).

11.3. Zone pour les mentions spécifiques au type de document (ou au genre de publication)

11.3A. Documents cartographiques

11.3A1. Les données mathématiques relatives aux documents cartographiques sur microforme sont saisies suivant [3.3](#).

11.3C. Publications en série

11.3C1. La numérotation d'une publication en série sur microforme (indications numériques et/ou alphabétiques et/ou chronologiques ou autres) est saisie suivant [12.3](#).

245 \$a Library resources & technical services \$h Microforme
362 \$a Vol. 16, no. 1 (Winter 1972)-

IDS 2: Cat.f. partie I B	11. Microformes 11.4. Adresse bibliographique	Version 30.09.03
-----------------------------	--------------------------------------------------	---------------------

11.4. Zone de l'adresse bibliographique

Voir [2.4.](#)

IDS 2: Cat.f. partie I B	11. Microformes 11.5. Description matérielle (collation)	Version 30.09.03
-----------------------------	-------------------------------------------------------------	---------------------

11.5. Zone de la description matérielle (collation)

Sommaire :

- 11.5A. Règle préliminaire
- 11.5B. Indication spécifique du type de document et nombre d'unités matérielles
- 11.5D. Format
- 11.5E. Matériel d'accompagnement

11.5A. Règle préliminaire

11.5A1 Ponctuation

Voir [2.5A1](#).

Le format est précédé d'un espace, point-virgule, espace ∪;∪

Ponctuation générée automatiquement à partir du code de sous-zone \$c.

11.5B. Indication spécifique du type de document et nombre d'unités matérielles

11.5B1. On mentionne le nombre d'unités physiques, en chiffres arabes, ainsi que l'indication spécifique du type de document, en utilisant l'un des termes suivants:

microfiche
microfilm

300 \$a 1 microfilm
300 \$a 3 microfiches

Si aucune de ces termes ne convient, on donnera une désignation précise du document aussi concise que possible.

11.5D. Format

11.5D1. Le format s'indique selon les règles suivantes.

11.5D3. Microfiches. Si le format diffère du format standard (10,5 x 14,8 cm), on indique la hauteur x la largeur en cm. Les dixièmes de centimètres sont arrondis au cm supérieur.

Si le format correspond aux dimensions standards, il n'est pas mentionné.

300 \$a 1 microfiche \$c 12 x 17 cm

11.5D4. Microfilm. Mention de la largeur en mm.

300 \$a 1 microfilm \$c 35 mm

IDS 2: Cat.f. partie I B	11. Microformes 11.5. Description matérielle (collation)	Version 30.09.03
-----------------------------	-------------------------------------------------------------	---------------------

11.5E. Matériel d'accompagnement

11.5E1. Les mentions de matériel d'accompagnement sont saisies suivant **2.5E**.

300 \$a 40 microfiches \$e livret d'accompagnement (15 p.)

IDS 2: Cat.f. partie I B	11. Microformes 11.6. Collection	Version 30.09.03
-----------------------------	-------------------------------------	---------------------

11.6. Zone de la collection

Voir [2.6.](#)

IDS 2: Cat.f. partie I B	11. Microformes 11.7. Notes	Version 30.09.03
-----------------------------	--------------------------------	---------------------

11.7. Zone des notes

Sommaire :

11.7A. Règle préliminaire

11.7B. Notes

11.7A. Règle préliminaire

Voir [2.7A](#).

11.7B. Notes

Les règles suivantes établissent le contenu des notes et leur ordre de succession.

11.7B2. Note sur la langue du document. Voir [2.7B2](#).

11.7B3. Note sur la source du titre propre

La source du titre propre est mentionnée si ce dernier ne provient pas de la source d'information principale ou si la source d'information principale est un conteneur ou un élément lisible à l'œil nu (voir [11.0B1](#)).

500 \$a Titre du conteneur

11.7B4. Note sur les variantes du titre. Les variantes du titre propre figurant dans la source d'information principale sont saisies en zone 246.

245 \$a <<Das>> Wiflispvrgergow \$h Microforme \$c Gerardo Mercatore auctore
246 _3 \$a Wifflisburgergow

11.7B6. Note relative à la mention de responsabilité. Voir [2.7B6](#).

11.7B7. Note sur l'histoire bibliographique (éditions antérieures). Voir [2.7B7](#).

11.7B13. Note de thèse. Voir [2.7B13](#).

11.7B18. Note sur le contenu. Voir [2.7B18](#).

11.7B22. Note relative à l'édition originale. Voir [2.7B22](#).

IDS 2: Cat.f. partie I B	11. Microformes 11.8. Numéro normalisé IDS 11.12. Entrées	Version 30.09.03
-----------------------------	-----------------------------------------------------------------	---------------------

11.8. Zone du numéro normalisé et des modalités d'acquisition

On suit les règles de 2.8.

IDS 11.12. Entrées

La détermination des entrées s'effectue en principe suivant les règles du chapitre 21. S'il s'agit d'une reproduction, les règles valables pour le document original s'appliquent.